

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 03 mai 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Christian BOURNAT (à Mme Marie-France MARMY)  
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etait absent :

M. Patrick GIRAUD

**VOTE :** En exercice : 35      Présents : 29 / Représentés : 5      Votants : 34

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier - Autorisation du don de documents dés herbés des Médiathèques du Réseau entre Dore et Allier - Modification de la délibération votée en Conseil Communautaire le 29 mars 2018**

**Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier**  
**Autorisation du don de documents dés herbés des Médiathèques**  
**du Réseau entre Dore et Allier**

**Modification de la délibération votée en Conseil Communautaire**  
**le 29 mars 2018**

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose que les Médiathèques entre Dore et Allier sont régulièrement amenées, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de leurs fonds, à procéder à un bilan des collections appartenant au Réseau en vue d'une réactualisation de celui-ci. Cette opération, appelée « dés herbage », indispensable à la bonne gestion des collections, concerne :

- Les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse.
- Les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux gens le dernier état de la recherche.
- Les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins des gens.
- Les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Après quatre exercices, la gestion de cette opération « dés herbage » a besoin d'ajustements, de précisions et de compléments afin d'être en phase avec les conditions de fonctionnement testées et éprouvées au cours de ces exercices.

Aussi Madame la Présidente propose que les principes mis en place en 2018 pour la gestion de ces documents soient modifiés ainsi :

- Les documents dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire des Médiathèques du Réseau entre Dore et Allier devront être retirés des collections.
- Ces documents réformés sont cédés gratuitement à des institutions, des associations ou proposés en don au public au sein de la Médiathèque entre Dore et Allier et du Réseau ou à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'Assemblée de bien vouloir autoriser :

- La désaffectation des documents mentionnés sur des listes consultables à la Médiathèque Intercommunale, répondant aux critères ci-dessus.
- Le don des documents dés affectés à des associations ou au public
- Le don des journaux et magazines au public après une mise à disposition au sein de la Médiathèque entre Dore et Allier ou des Points-Médiathèques du Réseau.

AR PREFECTURE

063-246301097-20220510-20220510\_07-DE  
Reçu le 12/05/2022

CCEDA  
CC 10/05/2022  
(07)

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions, ci-dessus, de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 mai 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente